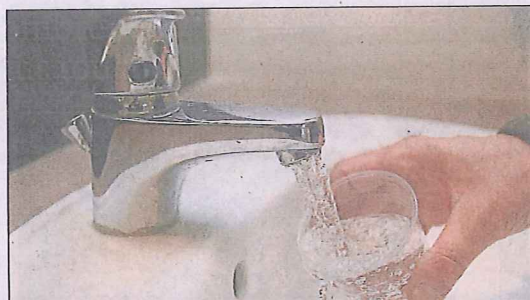


## CORBIE

### La Nantaise des eaux perd face à la communauté de communes



La SAUR, filiale de Bouygues, assure désormais le service de l'eau.

La décision du tribunal administratif a été actée, jeudi soir, par les élus de la communauté de communes du Val de Somme : la justice a débouté la Nantaise des eaux. Cette dernière avait poursuivi en justice l'instance communautaire après avoir perdu le marché de l'eau sur l'ensemble du territoire.

Autant dire que la décision, rendue le 12 janvier, soulage les élus communautaires. D'une part, parce qu'elle prouve à son intégrité et évite des dommages et intérêts. Mais surtout, parce que le caractère rapide du recours en référé, et donc de la victoire, permet à la communauté de signer immédiatement le contrat avec la SAUR et évite des tracasseries administratives.

Car c'est la SAUR qui succédera donc à la Nantaise pour retraiter les eaux usées des 32 communes du secteur (soit un peu plus de 24 000 habitants) et des industries qui sont implantées sur le territoire communautaire.

C'est justement en s'appuyant sur le tissu économique que La Nantaise, qui avait jusqu'alors le contrat, a perdu ledit contrat et

a donc attaqué au tribunal administratif.

En fait, la communauté de communes avait demandé aux prétendants de baser leur offre sur les besoins établis l'année précédente. Ce qu'ont donc fait la SAUR, Veolia et La Nantaise. Sauf que cette dernière s'est rapprochée des services hospitaliers d'Amiens pour savoir quand aller déménager la blanchisserie de l'hôpital de Corbie. Sachant que ce déménagement est prévu pour 2013, La Nantaise a donc formulé une nouvelle offre prenant en compte cette baisse de consommation du fait du déménagement. Automatiquement, cette offre était inférieure à celle de ses concurrentes. Mais surtout, elle est parvenue aux services de la communauté de communes hors délai et n'a donc pas été prise en compte. Ce que reprochait La Nantaise à la communauté de communes.

La justice a estimé qu'il y avait eu équité de traitement, tant d'un point de vue technique, juridique que financier. Cette fois, La Nantaise a définitivement perdu le marché.

## CORBIE

### La Nantaise des eaux perd son procès

La Nantaise des eaux a perdu son procès face à la communauté de communes du Val de Somme (au nord-est d'Amiens). La société qui avait jusqu'alors le contrat, mais qui l'a perdu, se disait lésée durant la procédure d'appel d'offres. Elle avait rendu une seconde offre après le délai. Le tribunal ne l'a pas suivie et la communauté a pu signer le contrat avec la SAUR.